

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 06/2017

Château-d'Oex, le 28 mars 2017
Grefe_0134_Préavis édités_emo

Abattoir communal des Ouges

- **Demande de crédit pour des travaux d'amélioration**
- **Abrogation du règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit pour des travaux de transformation à l'abattoir communal des Ouges.

PREAMBULE

La commune est propriétaire de l'abattoir situé sur la parcelle RF No 1992, à la Route des Ouges, aux Moulins, dans la zone artisanale.

Constatant une baisse inquiétante de son utilisation au cours des dernières années, la Commission agricole du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) a souhaité que ce dernier s'engage pour trouver des solutions. Deux groupes de travail ont été mis en place en étroite collaboration avec la commune et ont œuvré depuis novembre 2015. Le fruit de ce travail a débouché sur le projet de création d'une Coopérative d'abattoir, en vue d'exploiter celui-ci, moyennant certaines améliorations des infrastructures.

HISTORIQUE

C'est par le biais du préavis No 17/1996, que le Conseil communal de l'époque accordait un montant de CHF 700'000.00 pour la construction d'un abattoir intercommunal desservant les Communes de Rossinière et Château-d'Oex, Rougemont possédant alors encore son abattoir.

La municipalité se préoccupait également de trouver les meilleures conditions pour l'élimination des déchets carnés qui étaient alors pris en charge par la Commune de Saanen pour un montant annuel avoisinant les CHF 24'000.00.

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'ABATTOIR

L'abattoir est actuellement régi par le règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés de septembre 1996, comprenant les annexes Nos 1 et 2 relatives à la tarification, de compétence municipale.

Ce règlement traite de la conception du service d'abattage et de boucherie (ayants-droits, horaires, inspectorat des viandes, ordre et propreté) ainsi que de l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets carnés.

Les services communaux assurent le fonctionnement de ces tâches et l'abattoir est mis à disposition des bouchers qui désirent y abattre et transformer la viande, avec facturation par la commune des tarifs de boucherie, d'estampillage de la viande, des déchets de boucherie, de la chambre froide, du laboratoire et du centre collecteur de déchets d'animaux des 3 Communes du Pays-d'Enhaut.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'organisation de bouchers qui permette de répondre aux besoins actuels.

L'entretien du bâtiment ainsi que le renouvellement du matériel sont assurés par la commune.

Le contrôle et l'inspection des viandes sont assurés par M. Jean-Philippe Lenoir, vétérinaire à Château-d'Oex.

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) octroie les autorisations d'exploiter et publie régulièrement des directives concernant, entre autres, l'hygiène, le fonctionnement, la détention des animaux. Ce service effectue régulièrement des contrôles sanitaires de l'abattoir et du centre d'équarrissage.

L'élimination des déchets carnés est bien utilisée (6 à 7 tonnes de déchets par mois).

Cette obligation dévolue aux communes est assurée par un équarisseur indépendant et un suppléant nommés par le SCAV sur préavis des municipalités.

Une convention établie entre les 3 Communes du Pays-d'Enhaut et l'équarisseur règle les modalités de ce poste.

Les frais se répartissent entre le canton et les communes, la facturation étant supervisée par la préfecture.

Il est à relever l'importance d'un abattoir de proximité pour les abattages d'urgence, vu l'importance au Pays-d'Enhaut du cheptel, notamment en périodes d'estivages.

Les comptes 2015 font apparaître au No de compte 6700 des charges pour CHF 110'134.80 et des revenus pour CHF 58'378.10, soit un **excédent de charges** pour la Commune de Château-d'Oex de **CHF 51'756.70**.

LA COOPERATIVE DE L'ABATTOIR REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT ORMONTS

Suite à la fermeture de l'abattoir de Charmey, l'abattoir des Ouges est le dernier en fonction dans le périmètre du PNR et des Ormonts.

Malheureusement, la fermeture de nombreux abattoirs demande aux producteurs de déplacer les animaux de plus en plus loin, avec les incidences négatives inhérentes (stress des animaux, temps de transport, coûts).

L'économie fromagère de nos vallées génère non seulement une production conséquente de viande de bœuf mais également de porc sachant que l'engraissement de porcs reste aujourd'hui encore la meilleure solution pour la valorisation du petit-lait.

Plusieurs troupeaux d'ovins et des élevages de cerfs sont présents dans le PNR. Un projet de commercialisation de viande de brebis est en cours.

Les différentes analyses des groupes de travail du PNR ont fait ressortir la nécessité de maintenir l'abattoir des Ouges avec transfert de sa gestion à une coopérative regroupant les utilisateurs, les producteurs et bouchers du Pays-d'Enhaut, de la Haute Gruyère et des Ormonts, ce d'autant plus que les règlements des labels **Pays-d'Enhaut Produits Authentiques et Parc Produits** demandent un abattage des animaux dans la région.

Lors de ces analyses, il est également apparu que la gestion de l'abattoir ne devait pas incomber à la commune mais plutôt aux intéressés ou à un professionnel.

En effet, son exploitation va de pair avec l'objectif de favoriser le bien-être des animaux, la qualité de la viande et la production de produits régionaux labellisés et de produits pour l'autoapprovisionnement et la vente directe.

La visite de la Coopérative de l'abattoir du Lac Noir (FR) n'a fait que confirmer cette constatation. Cette coopérative dont les infrastructures correspondent à l'abattoir des Ouges emploie actuellement 2 bouchers à plein temps.

A relever encore qu'une coopérative permet de gérer l'embauche d'un ou de plusieurs bouchers avec définition du cahier des charges.

La possibilité offerte aux bouchers de la région de valoriser les produits carnés est aussi une vision à long terme, avec à la clef une offre de produits totalement locaux, du haut en bas de la chaîne de production.

Suite à un premier sondage, 61 agriculteurs prévoient d'abattre 175 bovins et 225 porcs par an aux Ouges (110 et 211 en 2016), sans compter le menu bétail et les cerfs.

A noter que plusieurs producteurs des Ormonts et de la Gruyère viennent déjà aux Ouges depuis quelques mois, ceci suite aux informations publiées sur le projet de coopérative.

L'assemblée constitutive de la « **Coopérative de l'abattoir régional Gruyère - Pays-d'Enhaut - Ormonts** » a eu lieu le 16 février 2017. Son siège est à Château-d'Œx. Une septantaine de producteurs représentatifs des 3 régions concernées étaient présents. 51 personnes ont adhéré à la coopérative en qualité de membre fondateurs et 68 parts sociales de CHF 300.00 ont été souscrites, dont une par la commune.

Abattoir communal des Ouges

Les buts de la coopérative sont de favoriser, dans un esprit coopératif, les intérêts de ses membres dans le domaine de la valorisation de la viande, notamment :

- en exploitant l'abattoir des Ouges, propriété de la Commune de Château-d'Oex, et en louant certains de ses locaux ou équipements à ses membres ou à des tiers ;
- en favorisant le bien-être des animaux, la qualité de la viande et la production de produits régionaux labellisés et de produits pour l'auto-approvisionnement et la vente directe.

Le comité élu est composé des membres suivants :

- | | |
|------------------|--|
| - Président | M. Steeve Daenzer, agriculteur-boucher à Château-d'Oex |
| - Secrétaire | Mme Anne-Isabelle Mottier, agricultrice à L'Etivaz |
| - Membre | M. Pascal Tercier, agriculteur à Charmey |
| - Vice-Président | M. Sébastien Henchoz, agriculteur à la Comballaz |
| - Caissier | M. Stéphane Henchoz, municipal à Château-d'Oex. |

Les abattages seront confiés à un responsable engagé par la coopérative afin qu'elle puisse reprendre la gestion de l'abattoir dans le courant du mois de septembre 2017. Les bouchers ou agriculteurs auront la possibilité d'utiliser le local de transformation et la chambre froide, moyennant location.

SOUTIEN DE LA COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

Il a été convenu que l'abattoir serait loué à la coopérative.

La gestion de l'abattoir sera de la compétence de la coopérative, à savoir : les abattages, travaux de boucherie, location des locaux à des tiers, entretien courant des locaux, entretiens et achats de l'outillage et charges courantes du bâtiment.

Les travaux lourds liés au bâtiment, l'équarrissage et l'élimination des déchets carnés restent de compétence communale.

Les prévisions effectuées démontrent que la coopérative tournerait financièrement avec le contingent de bêtes actuellement abattues aux Moulins, mais ce contingent ne permettrait pas, dans un premier temps, de dégager suffisamment de moyens financiers pour pouvoir payer un loyer à la commune.

Cependant, l'augmentation des abattages est une quasi-certitude, moyennant le temps nécessaire pour que la coopérative prenne sa vitesse de croisière.

Considérant les charges actuelles de l'abattoir (env. CHF 50'000.00/an), la municipalité propose d'allouer à la coopérative une subvention correspondant à la valeur du loyer, soit un montant de CHF 40'800.00 par année ou CHF 3'400.00 par mois. Ce montant sera porté au budget 2018, sous réserve de son approbation par votre autorité.

Cette subvention sera ensuite rediscutée annuellement en regard du chiffre d'affaires de la coopérative.

REGLEMENT

Le nouveau mode de gestion de l'abattoir communal implique, à la date de mise en location de l'abattoir des Ouges à la Coopérative de l'abattoir régional Gruyère –Pays-d'Enhaut – Ormonts, l'abrogation du règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés du 26 septembre 1996, un règlement propre à dite coopérative étant créé.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE ROSSINIÈRE A LA CONSTRUCTION DE L'ABATTOIR

Pour rappel, la Commune de Rossinière a participé à la construction de l'abattoir communal des Ouges à raison de CHF 30'000.00. La municipalité de Rossinière a été informée de la nouvelle forme de gestion de l'abattoir des Ouges et en a accepté le principe.

Relevons à ce sujet, que le fonctionnement de la coopérative assure l'accessibilité de l'abattoir aux bouchers des 3 régions concernées.

DECHETS CARNES

Concernant les déchets carnés, la convention signées par les 3 Communes du Pays-d'Enhaut reste en vigueur.

Règlementairement, les dispositions fédérales et cantonales suivantes font foi :

- Ordonnance fédérale concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20051437/index.html>
- Ordonnance fédérale concernant l'hygiène lors de l'abattage d'animaux (OHyAb) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20051438/index.html>
- Ordonnance fédérale concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20101486/index.html>
- Règlement cantonal sur les abattoirs et les contrôles en relation avec l'abattage (RACA) http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=5237&Pvigueur=1995-07-12&Padoption=1995-07-12&Pcurrent_version=&PetatDoc=C&Pversion=0&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

TRAVAUX D'AMELIORATION

L'abattoir est globalement bien adapté à la prise en charge des bovins et des porcins. Cependant, il apparait que les infrastructures actuelles nécessitent quelques améliorations, notamment l'écurie et le cheminement vers l'abattage. En effet, les nouveaux élevages, particulièrement de vaches allaitantes, nécessitent une meilleure contention des animaux.

Des améliorations sont également nécessaires afin d'apporter certaines commodités pour les bouchers et pour la mise en valeur de la viande. Ces transformations permettront aussi d'améliorer les conditions d'hygiène exigées par le SCAV en séparant les activités « boucherie » des activités « équarrissage ».

Abattoir communal des Ouges

Descriptif des travaux

- allongement de la toiture en façade « Nord » ;
- création d'une nouvelle écurie en façade « Nord » avec système de barrières métalliques permettant la contention de plusieurs animaux ;
- suppression du décrochement existant en façade « Nord » permettant d'agrandir la zone d'abattage ;
- création de sanitaires, vestiaire et bureau dans l'ancienne écurie.

COÛTS DES TRAVAUX D'AMELIORATION

1.	Travaux préliminaires		CHF	4'500.00	
2.	Maçonnerie		CHF	90'000.00	
3.	Charpente		CHF	18'000.00	
4.	Ferblanterie-couverture		CHF	8'500.00	
5.	Echafaudage		CHF	3'000.00	
6.	Installations sanitaires		CHF	7'000.00	
7.	Installations électriques		CHF	12'000.00	
8.	Portes abattoir		CHF	15'200.00	
9.	Portes écurie/wc		CHF	5'300.00	
10.	Sol, résine		CHF	11'200.00	
11.	Peintures		CHF	6'700.00	
12.	Equipements techniques		CHF	8'000.00	
13.	Remise en état bâtiment existant		CHF	6'800.00	
14.	Divers et imprévus		CHF	10'300.00	
15.	Honoraires architecte/ingénieur/géomètre		CHF	38'500.00	
16.	Taxes/Emoluments		CHF	5'000.00	
	TOTAL TTC		CHF	250'000.00	

PLANIFICATION DES TRAVAUX D'AMELIORATION

En prévision de la reprise de la gestion de l'abattoir par la coopérative courant septembre 2017, période de fin d'estivage et d'abattage des porcs, les travaux sont planifiés pendant l'été 2017.

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION

Une demande d'aide à fonds perdus est en cours auprès du **Parrainage suisse pour les communes de montagne**. Cet organisme a pour but de réduire les disparités entre les régions de Suisse et d'apporter une aide ciblée dans le cadre de projets qui ont pour but de garder les régions de montagne habitables et économiquement viables. Les bénéficiaires peuvent être les communes, collectivités ou coopératives. Cet organisme intervient pour les communes financièrement pauvres. Sont considérées comme telles les communes qui reçoivent des contributions au sens de la péréquation financière.

Pour exemple, la Commune de Grandvillard a pu bénéficier d'aides de ce parrainage pour la réfection des rues du village à hauteur de CHF 300'000.00.

A relever que la commune est actuellement dans l'attente de la détermination des améliorations foncières quant à un subventionnement.

CONCLUSIONS

La municipalité, consciente de l'importance de cette infrastructure pour l'économie locale, vous encourage vivement à lui accorder le crédit sollicité.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 06/2017 du 28 mars 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre des travaux d'amélioration à l'abattoir communal des Ouges.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de **CHF 250'000.00**
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** ce montant sur une période de 30 ans, à raison de **CHF 8'300.00** par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 6'250.00, la première année, selon les conditions actuelles.
- **D'abroger**, à la date de mise en location de l'abattoir des Ouges à la Coopérative de l'abattoir régional Gruyère - Pays-d'Enhaut – Ormonts, le règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés du 26 septembre 1996.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 28 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Charles-André Ramseier

Eliane Morier

Annexes à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Officiel/Conseil communal/Séance du 18 mai 2017 :

- *Plans.*